

Alain RENARD

Vice-Président chargé de la préservation de l'environnement, gestion des risques et des ressources et infrastructures routières
Conseiller départemental du canton de Nord-Gironde
Maire de Saint-Savin

MONSIEUR MICHEL BOVIO
PRESIDENT DE BETEY ENVIRONNEMENT
126, BOULEVARD DE LA REPUBLIQUE
33510 ANDERNOS-LES-BAINS

Affaire suivie par :
Alain LEDUC/ POLE DEV/BE SUD /D.42
Tél : 05.56.99.35.77 - a.leduc@gironde.fr

Bordeaux, le **20 SEP. 2019**

Monsieur le Président,

Par courrier du 4 juillet 2019, vous souhaitez attirer mon attention sur l'urgence à mettre en place des solutions de déplacements durables et respectueuses de l'environnement sur les territoires des communes qui bordent le bassin d'Arcachon.

Vous dénoncez une « imposture » qui ne tiendrait pas compte des engagements pris par le Département de la Gironde et ses partenaires à l'issue de la concertation préalable qui s'est déroulée aux mois de mai et juin 2018.

Enfin, vous développez des solutions et des méthodes qui vous semblent devoir s'imposer dans le contexte du Nord Bassin.

Je souhaite d'abord vous rappeler l'essentiel des engagements que nous avons pris et qui sont consignés dans l'arrêté du 16 octobre 2018.

Les collectivités ont décidé de :

1. Renforcer l'attractivité des transports en commun ;
2. Renforcer l'usage des modes actifs, au premier rang desquels la marche à pied ;
3. Renforcer l'usage du vélo ;
4. Poursuivre les projets initiés par les communes en vue d'apaiser la circulation routière sur la RD3 en la transformant en rue pour des usages urbains ;
5. Etudier un projet de nouvelle voie de transit en arrière des communes ;
6. Approfondir la réalisation de pôles d'échange de centralité ou plus éloignés.
7. Prendre en compte les recommandations de la garante sur les modalités d'information et de participation du public pour la poursuite de ce projet.

Le Département au cœur des solidarités humaines et territoriales

Département de la Gironde : 1, esplanade Charles-de-Gaulle - CS 71223 - 33074 BORDEAUX CEDEX - Tél. 05 56 99 33 33 - gironde.fr

Permanences : Saint-Savin : Tél./fax : 05 57 58 08 20

Contact : Secrétariat : 05 56 99 33 33 poste 3622 - a.renard@gironde.fr

Notre objectif est donc, pour le dire encore plus clairement, de réduire l'usage de la voiture individuelle au profit des autres formes de mobilité.

La démarche de concertation portée par le Département de la Gironde dans le cadre du « Projet Déplacements Durables du Nord Bassin » a débuté fin 2017 et s'est construite en partenariat avec les collectivités locales (COBAN, Communes, SYBARVAL et Région).

Elle est à l'origine de plusieurs actes posés par les collectivités locales dans le sens d'une amélioration du système des mobilités existant et qui constituent déjà une première réponse aux engagements pris.

La COBAN, par exemple, a adopté un schéma des mobilités et des modes doux en février 2018, constituant une feuille de route pour les volets « transport en commun, intermodalité, vélo, marche... ». Depuis le 1^{er} janvier 2019, elle gère le transport scolaire et le transport à la demande. Elle travaille actuellement avec la région Nouvelle-Aquitaine pour adopter et améliorer les lignes régionales 601 et 610. Elle a également arrêté un plan pluriannuel d'investissement pour une vingtaine d'opérations d'aménagement de pistes cyclables.

En parallèle, le SYBARVAL travaille en étroite collaboration avec le Département de la Gironde et la COBAN sur les volets mobilités dans le cadre de l'élaboration du futur SCOT.

Le département de la Gironde et la COBAN ont également conventionné pour financer une étude confiée à l'Agence Urbaine de Bordeaux (A'urba) sur le volet « apaisement de la RD3 ».

Le département de la Gironde poursuit actuellement ses actions en vue de l'information et de la participation du public conformément à l'engagement n°7 cité précédemment.

Les ateliers organisés dans chacune des 8 communes de la COBAN depuis le début de l'année font partie de cet engagement et permettent d'aborder tous les volets du PDDNB avec les participants.

Ainsi, les premiers ateliers organisés en février avaient pour objet d'examiner les principaux enjeux liés à l'occupation des sols (fonciers, agricoles, forestiers, milieux naturels, économiques, humains...).

Les ateliers de mars traitaient des principes d'aménagement de certains équipements (pôle d'échanges multimodaux, pistes cyclables, voies nouvelles, franchissements hydrauliques, etc.).

Les ateliers de juin examinaient les « usages » en termes de déplacement (principaux motifs de déplacement et modes utilisés) et permettaient d'évaluer avec chaque participant les solutions de mobilité qui permettraient de faire évoluer leurs habitudes vers un moindre usage de la voiture « individuelle ».

La dernière série d'ateliers programmée en octobre permettra d'aborder la question de l'apaisement de la RD3 en vue de favoriser la vie locale et les modes alternatifs à la voiture.

Contrairement au contenu de votre « déclaration » la démarche engagée par le Département de la Gironde se veut prospective et constructive. Elle propose aux habitants, aux associations et aux représentants d'organismes publics ou privés de nombreux temps d'échange pour évaluer les enjeux quels qu'ils soient et pour trouver des réponses adaptées.

Contrairement à vos propos, aucun scénario n'est à ce jour arrêté ou écarté. Nous évaluerons dans les prochains mois plusieurs « projets de transport » et nous finirons par les présenter au public avec pour objectif de définir la solution la plus adaptée à faire évoluer le système des mobilités existant.

Ce travail se fera bien entendu également en tenant compte des capacités de chacune des collectivités à porter financièrement les projets.

Nous construisons actuellement nos démonstrations en nous appuyant sur ces nombreux temps d'échange.

Je suis convaincu que vous mesurez l'investissement mis en œuvre par les collectivités locales et, plus particulièrement, le Département de la Gironde pour trouver des solutions de déplacement durables et respectueuses de l'environnement.

Je vous propose donc de poursuivre notre collaboration en mettant à profit tous ces temps d'échange et de considérer la démarche proposée comme une opportunité pour travailler ensemble sur tous les volets de ce projet de mobilité.

Je vous prie de croire, Monsieur, à l'assurance de toute ma considération.



Alain RENARD